

CONSEIL MUNICIPAL N°4 du 01/06/2026 – PROCES-VERBAL

Présents : Claude VIET- Michel ANGER – Carole SCHNAIDERMAN – Denis BIDAN – Rachelle RENOUARD – Régine ETIENNE- Monique CALME- Nathalie LE ROUX – Paméla GUIHARD – Cédric COLLET – Ludovic LE BIHAN- Nicolas CHEVALIER – Aimy MENECE – Antoine CAILLERE – Pierre HUET.

Date de Convocation : 27 mai 2026.

Absents : Néant.

Pouvoir : Néant.

Secrétaire : Michel ANGER.

Sommaire :

- I) **Délégations du conseil municipal au maire, article L2122-22 du CGCT**
- II) **Commission Communale des Impôts directs,**
- III) **Tarifs 2026,**
- IV) **Subventions aux associations 2026**
- V) **Personnel**
- VI) **Logements Sociaux**
- VII) **Nouveau lotissement**
- VIII) **Projet de parc éolien**
- IX) **Aménagements divers : Cimetière cantine, cantine scolaire, multisport**
- X) **Questions diverses**

Le procès-verbal de la réunion du 14 avril 2026 est adopté à l'unanimité des membres présents.

I) **Délégations du conseil municipal au Maire Article L2122-22 du CGCT Délibération 20260601**

Monsieur le Maire expose :

L'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales donne au Conseil Municipal la possibilité de déléguer au maire certaines de attributions de cette assemblée.

Afin de faciliter le bon fonctionnement de l'administration communale, je vous invite à examiner cette possibilité et vous prononcer sur ce point.

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré

DONNE délégation au maire, de huit attributions, pour la durée de son mandat dans les domaines suivants mentionnés à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales :

1° « *De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres dont le montant est inférieur à 10.000 euros ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget.* »

2° de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

3° de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 3 000 euros ;

4° de fixer les rémunérations et régler les frais d'honoraires et des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

5° d'intenter au nom de la commune toute action en justice ou défendre la commune dans des actions intentées contre elle, quel que soit le type de juridiction et de niveau ;

- les décisions prises par lui par délégation du conseil municipal dans les conditions prévues par la présente délibération ;

- les décisions prises par lui pour l'exécution des délibérations du conseil municipal ;

- les décisions prises par lui en vertu de ses compétences propres en matière d'administration des propriétés communales, d'urbanisme, de police et de gestion du personnel communal sauf dans les cas où la responsabilité pécuniaire de la commune serait mise en cause ;

6° de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximal autorisé par le conseil municipal de 150 000 € ;

7° d'autoriser au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

8° de demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions ;

A chaque fois que le maire prendra une décision s'inscrivant dans l'une de ces attributions déléguées, il devra en rendre compte au conseil municipal

II) **Liste des 24 contribuables proposée pour la Commission des Impôts Directs Délibération 20260610**

Le maire présente une liste de vingt-quatre contribuables pour former la commission communale des impôts directs suite à la demande des services fiscaux pour le mandat 2026/2032. Le conseil municipal valide la liste présentée et annexée à la présente délibération.

III) **Tarifs 2026 Délibération 20260603**

Le Conseil municipal décide de ne pas augmenter les tarifs, sauf pour le cimetière, les tarifs suivants sont donc applicables au 1^{er} septembre 2026 :

CANTINE	
Repas enfant inscrits 4 jours/semaine à l'année	3.80
Repas exceptionnel enfant non inscrit cantine et stagiaire	5.60
Repas Adulte	8.90
Repas pai préparé	2.10
SCOLAIRES	
Fournitures scolaires par élève gonnérien	55
Arbre de Noël par élève gonnérien	8
Garderie forfait journalier école publique (matin et soir)	1,50+1,50€
Classe de Découverte (avec au moins une nuitée)	10%
DIVERS	
Photocopies A4/A3 (0,004)	0.2
Photocopie couleur (0,04)	0.5
CIMETIERE	
Concession 50 ans, le m ²	80
Concession 30 ans, le m ²	50
Concession 15 ans, le m ²	25
Caveautin concession 50 ans	600
Caveautin concession 30 ans	450
Columbarium , concession 50 ans	1000
Columbarium, concession 30 ans	700
Caveau municipal forfait 30j	10
Caveau municipal au-delà de 30j/Jour	0.5
Plaque pour Jardin du souvenir	20
LOCATIONS Salle Michel Kerfanto	
Une manifestation par an en lien avec les écoles + Arbre de Noël	0
Location Cuisine pour écoles (repas à emporter) = 1 gratuité/an	0
Associations de St Gonnery	60
à but non lucratif (ex : Téléthron)	0

Particuliers Gonnériens :	
Vin honneur	60*
La journée sans chauffage	170*
La journée avec chauffage	220*
2 jours consécutifs sans chauffage	220*
2 jours consécutifs avec chauffage	280*
* + 50 € entreprise gonnérienne	
Extérieurs :	
Réunions/ vin honneur	120
La journée sans chauffage	440
La journée avec chauffage	500
2 jours consécutifs sans chauffage	800
2 jours consécutifs avec chauffage	930
Cours de gym/danse/zumba ... Une fois/semaine/ 10 mois	200
Equipements	
Forfait friteuse par jour	25
Sono	20
Ecran + projecteur	30
Sono+Ecran+Projecteur	50
LOCATIONS DIVERSES	
Location Table	1.6
Location Banc	0.8
Location Table blanche	1
Mange Debout	5
Mange Debout+Nappe housse	7
Lot de 4 x Jeux en bois forfait	10
Percolateur	8
Lot vaisselle, lot de 60 couverts, particulier	20
Lot vaisselle, forfait associations	30
LOCATIONS MAISON DES ASSOCIATIONS	<i>Réservée aux habitants et Association de la Commune</i>
Associations Gonnériennes	0
Part.Gonnérien ou Ass.Gon. Avec entrée payante- La journée	120
Part.Gonnérien ou Ass.Gon. Avec entrée payante- 2 jours consécutifs	180
Vin honneur/Célébrations/Cérémonies la journée	50
Loisirs et Amitiés mis à disposition (par an)	200
Saynète Bien local mis à disposition (par an)	50
Cabinet Hypnose (par mois)	110 €+ 40€ Charges (Electricité charges)
MAISON ECLUSIERE	
Association communale, voies navigables Région Bretagne, Expos culturelles	0
Vin honneur, Cérémonie	50
Réunion journée	25
LOCATIONS SALLE DE LA MAIRIE	
Réunion association gonnerienne	0
Réunion/formation extérieurs de la commune la journée	25
LOCAL PERMANENCE MAIRIE	
Permanences : Mutuelle/assistante sociale/ enquête autre	0
Permanence professionnelle la journée	10 (maximum 100€/mois)
DIVERS	
Fermage terrain du Carpon (par an)	200

Vaisselle/Matériels : en cas de perte ou casse refacturation :

Assiette 10€, verre à pied 4€, verre timbale 1€, couvert 1€, tasse 3€

Cautions : location de salles 380€,

Ecran+projecteur (de la salle des fêtes) 1 000€.

Location Salle Michel Kerfanto : pendant les périodes de centre de loisirs les habitants de Saint Gérard Croixanvec pourront louer la salle au tarif gonnérien car la salle de Saint-Gérard est réservée au centre de loisirs.

IV) Subventions aux Associations Délibération 20260602

Après discussion le conseil municipal vote les subventions suivantes aux associations pour 2026 :

ASSOCIATIONS COMMUNALES	
ST Gonnery Animations	100,00€
Stade Gonnérien	750,00€
Associations des Anciens Combattants	150,00€
Société de Chasse	150,00€
Club des retraités loisirs et Amitiés	150,00€
Pêche et loisirs	50,00€
Théâtre Saynète Bien	100,00€
Palets Croixanvec/St Maudan/StGonnery	50,00€
Flairs et Crocs	50,00€
Saint GOL'RY, Association des Jeunes	150,00€

ASSOCIATIONS HORS COMMUNES	
Réseau des Ecoles Publiques	350,00€
Ass. Loudéac Pontivy Marathon Semi-Marathon	500,00€
Association des Maires ruraux 56	145€
Associations des Maires	388,85€
Novagri	70,00€
Banque Alimentaire	80,00€ adhésion
Restos du Coeur	100,00€
Accueil et Partage	100,00€

Pour l'association des Anciens Combattants, le conseil municipal approuve la prise en charge du remplacement d'un drapeau pour l'année 2026.

Pour le Club Loisirs et Amitiés, le conseil municipal réexaminera l'octroi d'un complément de subvention pour les cours de gym douce suivant les justificatifs présentés par l'association.

Pour Flairs et Crocs : le conseil municipal refuse de majorer le montant de la subvention.

Ecole Sainte-Anne : le conseil municipal approuve la participation de 10% pour les frais de séjour du voyage de fin année scolaire prévu sur deux jours en juin, 176€ X 30 élèves gonnériens x 10% = 528€, sous réserves des justificatifs présentés.

V – Personnel Délibération 20260604, Délibérations 20260605,

Suite à la proposition d'avancement de grade pour l'année 2026 et après avis favorables du Comité Social Territorial du Cdg56 en date du 12 mai 2026 sur le taux de promotion et la suppression d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet 19/35^{ième} et la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe de 19/35^{ième}, le conseil municipal décide de la création d'un poste d'agent administratif principal

2^{ème} classe à temps non complet 19/35^{ième} à compter du **1^{er} juillet 2026** et approuve le nouveau tableau des effectifs à cette date :

Grades		Tps travail/semaine	Nbre de postes
Agents :			
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe au 01/08/2012		35	1
Agent de maîtrise principal au 01/07/2025		35	1
Adjoint technique territorial au 23/03/2018		35	1
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe au 01/07/2026		19	1
Agents Services Cantine/Ecole en temps de travail annualisé :			
Agent de maîtrise 01/07/2023		30	1
Adjoint technique territorial au 01/07/2020		29	1
Agt Spéc. princ. 1 ^{ère} classe écoles mater au 01/11/2021		22H73	1

Considérant l'article L.332-23 2°, du Code Général de la fonction publique territoriale, le conseil municipal autorise à compter du 2 juin 2026 le recrutement d'un adjoint technique territorial à temps non complet **en contrat accroissement saisonnier d'activité pour les périodes de juin, juillet et août** pour renforcer le service technique au fleurissement et aux espaces verts. L'agent recruté sera rémunéré sur une base de 55 heures par mois et la rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement, les crédits correspondants sont bien inscrits au budget de l'exercice en cours.

- Le conseil municipal autorise le remboursement des **frais de déplacements** des agents communaux titulaires et non titulaires utilisant leur véhicule personnel pour les besoins du service, formations, stage, réunions médecine du travail, suivant le barème administratif en vigueur.

VI – Logements Sociaux Délibération 20260606

- Avancement des travaux, Assurance Dommage-Ouvrage : Soliha est en attente d'un retour du bureau de contrôle pour solliciter des devis aux assureurs pour l'assurance dommage ouvrage.

- Considérant la demande du Sgc de Pontivy de passer les dernières factures relatives au bâtiment locatif du 28 rue des deux ponts au compte 2158 et non plus au compte immobilisation en cours 231, le conseil municipal approuve la décision modificative budgétaire n°1 sur le budget Logements Sociaux

Section d'investissement :

Dépenses

2158 Autres installations	+10 000 €
231 immobilisation en cours	-10 000 €

- Attribution des logements : location des logements probable au 1^{er} octobre compte tenu de l'avancement des travaux, quelques demandes ont été reçues, une date de la commission d'attribution sera à définir.

VII – Nouveau Lotissement

Le maire présente la proposition du cabinet Nicolas d'aménager un lotissement de 21 lots en deux tranches sur des terrains de 15 279 m² situés rue du verger.

Il détaille le coût des travaux de viabilisation et d'aménagement qui s'élèverait à 423 000 € HT.

Le montant global avec l'acquisition du foncier et les honoraires de maîtrise d'œuvre est estimé à 563 000 € HT.

Compte tenu des subventions possibles sur l'opération et la surface totale commercialisable de 12 233 m², un prix de vente de 41,60€ HT ou 49,00€ TTC pourrait être fixé.

Après débat sur le financement du projet, le conseil municipal autorise le maire à contacter les propriétaires pour négocier l'acquisition des parcelles.

VIII – Projet de parc Eolien Délibération 20260608

Suite à la présentation du syndicat Morbihan Energies sur un éventuel projet de parc éolien sur la commune, le maire interroge l'assemblée pour connaître sa position quant à la décision d'accompagner ou pas un éventuel projet.

Après discussion, le conseil municipal décide d'accompagner le projet de parc éolien sur la commune plutôt que de voir un opérateur déposer seul un projet et approuve l'assistance de Morbihan Energies dans l'opération.

Le conseil municipal autorise le maire à rencontrer les propriétaires de terrains inscrits dans le Projet d'Aménagement et Développement Durable comme susceptible d'accueillir des éoliennes.

IX – Aménagement Divers

Michel Anger, Adjoint présente, les propositions de la commission travaux pour :

1) Cimetière :

Après examen des devis, le conseil municipal décide de suivre les propositions de la commission en retenant les moins disant :

- l'entreprise Le Drogo de Noyal-Pontivy pour un montant de 2 971,00 € HT pour la fourniture de deux portes pour remplacer les portes vétustes de l'ossuaire,
- la Marbrerie Jegard de Plouguenast pour la fourniture de 5 cases columbarium pour un montant de 3 950 € HT et un second devis de 541,67 € HT pour la réalisation d'un puits de dispersion des cendres au jardin du souvenir.

2) Cantine : après discussion le conseil retient le devis moins disant de Mme Véronique Coussin de Plémet pour un montant de 4 385,89 € HT pour remplacer les stores à la cantine et celui de la salle du conseil municipal.

3) Multi sports : Suite au comparatif des différents devis, le conseil municipal décide de reporter sa décision.

X - Questions diverses

1) Pontivy Communauté : Délégués des commissions pour information

Carole SCHNAIDERMAN-1	Gestion des bâtiments et équipements communautaires	Aménagement du territoire - Habitat	Michel ANGER-2	Culture - Patrimoine - Communication - Événementiel	Rachelle RENOUARD-2	Claude VIET
Politique sociale - Handicap - Santé - CIAS	Monique CALMÉ-2	Rachelle RENOUARD-3	Travaux - Voirie - CAO	Régine ETIENNE	Environnement - Transition énergétique	Ressources Humaines - Egalité Femmes /Hommes

2) Voirie Délibération 20260609

- Point à temps automatique : l'entreprise Colas est intervenue aujourd'hui pour réaliser une journée de point à temps sur les routes communales, coût des travaux 5 425 € HT pour 5 tonnes de matériaux.

- Considérant l'évolution actuelle des prix, le service voirie de Pontivy Communauté a réévalué les travaux du programme 2026, l'estimation globale des trois sites retenus trémaugain, hilvern et la lande d'hilvern, soit 706 m, s'élève donc à **48 785,12 € HT**.

Après discussion, le conseil municipal décide de solliciter une subvention au Département au titre du programme de solidarité départemental pour financer les travaux à hauteur de 25%, le conseil municipal approuve le plan de financement suivant :

Dépenses	HT	Recettes	
Travaux	48785,12	Epci	7727,63
		Département	12196,28
		Autofinancement	28861,21
Total	48785,12		48785,12

Le Conseil Municipal autorise le maire ou un adjoint a déposé une demande de subvention auprès du Département.

3) Affaires Scolaires :

Le conseil municipal approuve la proposition de remettre des gourdes aux élèves de CM2, pour marquer le passage au collège,

4) Argent de poche

Le conseil approuve l'ouverture de l'opération aux jeunes ayant 15 ans en plus des 16 et 17 ans.

5) Projet d'implantation d'antenne relais route de Noyal-Pontivy

La déclaration de travaux est en cours d'instruction, le maire va demander de revoir la zone d'implantation.

6) Permis de construire pour la construction d'une maison 4 rue de bel air : une lettre recommandée a été adressée au pétitionnaire pour répondre aux inquiétudes des riverains.

7) Maison Eclusière : Expositions estivales

Des expositions auront lieu du 12 juillet au 23 août 2026, l'affiche est en cours de réalisation et le vernissage aura lieu 11 juillet 2026.

8) Animation estivale du service Environnement de Pontivy Communauté

Vendredi 14 août de 10 à 14 H, le rendez-vous est prévu à la Maison des Associations, animation à l'extérieur réalisation d'une spirale de plants aromatiques,

9) Bibliothèque :

Le maire propose de fixer le budget annuel de la bibliothèque à 2 000 € mais demande aux bénévoles de préciser en détail leurs besoins de fonctionnement.

10) Bulletin Municipal

La date butoir de remise des communiqués a été fixée à fin juin, pour distribuer le bulletin à la population en juillet.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 22h50.
